

## **COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JANVIER 2024**

Le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de treize, suite de la convocation faite le 11 janvier 202, une procuration a été déposée. Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

### **PRÉSENTATION**

La société LOCOGEN représentée par Thomas DUPONT et Samuel VALERIE, présente l'avancement du projet éolien de Kérhiec.

Dans un contexte avec La loi d'accélération des énergies renouvelables (mars 2023, loi APER), qui vise à la neutralité carbone en 2050, le développement de moyen énergétique électrique est nécessaire. Seulement 4% du territoire breton peut accueillir des éoliennes.

Sur la commune de Guern, la zone de Kérhiec semble la plus propice à l'accueil d'éolienne. Le projet en étude porte sur 2 ou 3 éoliennes avec des pâles de 180m et une puissance unitaire de 4.5MW (toujours en négociation avec les propriétaires). Cette opération permettrait d'alimenter 6000 à 9000 foyers.

### **DÉCISIONS**

#### **1°/ MODIFICATION DES STATUTS DE PONTIVY COMMUNAUTE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver les statuts de Pontivy Communauté modifiés tels que proposés à savoir :

- Une actualisation des compétences, qu'il convient également de réorganiser et de répartir en deux groupes conformément au Code général des collectivités territoriales ; compétences à titre obligatoire et compétences exercées, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, d'autres compétences.
- Un transfert de la compétence fourrière animale aux 24 communes membres.
- Une mise à jour de la liste et des périmètres des parcs d'activités et voiries communautaires annexés aux statuts.

#### **2°/ PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE DE PONTIVY COMMUNAUTE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver le pacte financier et fiscal de solidarité de Pontivy Communauté.

Tel que, le pacte fixe l'objectif général et les orientations suivantes :

☞ Objectif : maintenir une épargne nette minimale de 3M€ et un délai de désendettement inférieur à 7 ans.

☞ Orientations :

1. Sécuriser la trajectoire financière : deux leviers internes à actionner

2. Maintenir la solidarité, la péréquation, et le partage
3. Garantir le financement des compétences environnementales : la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI)
4. Garantir le financement des compétences environnementales : les déchets.

### **3°/ PROPOSITION MAPA**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de résilier par anticipation et partiellement le bail emphytéotique conclu avec l'ESH LES FOYERS (conserve le bail pour la partie où est construite la Mapa), mais les des frais doivent être supportés par l'ESH LES FOYERS, puisque cette opération est demandée à leur initiative
- **AUTORISE** la vente du pavillon par l'ESH Les Foyers, puisque la commune ne souhaite pas l'acquérir.
- **ACCEPTE la vente du foncier sous le pavillon** à l'ESH Les Foyers, au prix de 12€ le m2, fixé le 21/09/2023 (délibération N°73).
- **ACCEPTE** de faire réaliser le bornage par l'entreprise COGEO, les frais seront partagés entre les deux parties.

### **4°/ CONVENTION DES JEUDIS DE QUELVEN**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la convention avec l'association des Jeudis de Quelven pour 3 ans, et décide d'octroyer une subvention annuelle de 850.00€ à l'association Les Jeudis de Quelven.

### **5°/ DECISIONS MODIFICATIVES**

#### **5-1°/ DECISIONS MODIFICATIVES N° 3 au BP COMMUNE 20400**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter et valide la décision modificative n° 3 du budget Commune 20400, telle que :

Madame la maire propose la décision modificative n° 3 et telle que figurant ci-après :

#### **014 = Dépenses Fonctionnement :**

739223 : FONDS NATIONAL PEREQUATION RESSOURCES INTERCO (FPIC)	+537€
---	-------

#### **011= Dépenses Fonctionnement :**

60612 : ENERGIE – ELECTRICITE	-537€
-------------------------------	-------

#### **5-2°/ DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 au BP LOTISSEMENT 20401**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter et valide la décision modificative n° 2 du budget Commune 20401, telle que :.

#### **011 = Dépenses Fonctionnement :**

605 : ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX

-0,47€

**65= Dépenses Fonctionnement :**

65888 : CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE

+ 0,47

**6°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**6-1°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DES ETANGS ET DU SQUARE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

- de solliciter le PST Programme de solidarité territorial auprès du département,
- de solliciter la DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux ou la DSIL dotation de soutien à l'investissement local, auprès de l'Etat
- de solliciter toute autre subvention susceptible d'apporter un financement à ce projet,

Le plan de financement est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET</b>				
<b>INTITULE DU PROJET :</b>		<b>SQUARE INTERGENERATIONNEL + ETANGS</b>		
<b>BESOINS</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
<b>SQUARE INTERGENERATIONNEL</b>	<b>90 263,80 €</b>	<b>AIDES PUBLIQUES</b>	<b>226 715,70 €</b>	
LOT N°1 - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	16 167,80 €	DEP - PST	99 188,12 €	35
LOT N°2 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET MOBILIERS	74 096,00 €	DETR 2024	113 357,85 €	40
<b>ETANGS</b>	<b>175 130,82 €</b>	FEDER	14 169,73 €	5
<b>LOT N°1 - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS</b>	<b>80 536,82 €</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>56 678,92 €</b>	
TRANCHE FERME NORD ETANG	48 533,32 €	FONDS PROPRES	56 678,92 €	20
TRANCHE FERME SUD MARES	32 003,50 €			
<b>LOT N°2 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET MOBILIERS</b>	<b>94 594,00 €</b>			
TRANCHE FERME NORD ETANG	30 484,00 €			
TRANCHE FERME SUD MARES	64 110,00 €			
<b>FRAIS D'ETUDES</b>	<b>18 000,00 €</b>			
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>283 394,62 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>283 394,62 €</b>	<b>100</b>

## **6-2°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE DESCLAIVEMENT DE L'ECOLE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, décide :**

- de solliciter le PST Programme de solidarité territorial auprès du département,
- de solliciter la DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux ou la DSIL dotation de soutien à l'investissement local, auprès de l'Etat,
- de solliciter toute autre subvention susceptible d'apporter un financement à ce projet,

Le plan de financement est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET</b>				
<b>INTITULE DU PROJET : LOT N°1 - ROUTE DE DESENCLAVEMENT + LOT N°2 - ESPACES VERTS</b>				
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
<b>LOT N°1 - ROUTE DE DESENCLAVEMENT</b>	<b>269 048,00 €</b>	<b>AIDES PUBLIQUES</b>	<b>264 289,94 €</b>	
TERRASSEMENTS - VOIRIE	221 763,00 €	DEPARTEMENT - PST	142 309,97 €	35
EAUX PLUVIALES	24 240,00 €	DETR 2024	121 979,97 €	30
EAUX USEES	7 125,00 €	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>142 309,97 €</b>	
RESEAUX SOUPLES	15 320,00 €	FONDS PROPRES	142 309,97 €	45
PLAN DE RECOLEMENT GEOREFERENCE DES RESEAUX	600,00 €			
<b>LOT N°2 - ESPACES VERTS</b>	<b>104 590,00 €</b>			
INSTALLATIONS DE CHANTIER	1 500,00 €			
ESPACES VERTS	38 890,00 €			
MOBILIER	61 200,00 €			
PLAN DE RECOLEMENT ET GEOREFERENCEMENT	3 000,00 €			
<b>FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE</b>	<b>14 280,00 €</b>			
<b>FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE - SUIVI DE CHANTIER (5,5%)</b>	<b>18 681,90 €</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>406 599,90 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>406 599,90 €</b>	<b>100</b>

## **7°/ SALLE POLYVALENTE AVENANTS ET MOINS-VALUE**

### **7-1°/ VALIDATIONS AVENANT N° 2 LOT 4-CLOISONNEMENT – TRAVAUX SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide**, de valider l'avenant n° 2, de plus-value, lot 4 – Cloisonnement et isolation, attribué à l'entreprise LE SOURN HABITAT pour un montant de devis de plus-value de 562.50€ HT soit 675.00€TTC.

**7-2°/ VALIDATIONS DEVIS DE L'ENTREPRISE LA MENUIS HORS LOT – TRAVAUX SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider le devis proposé par l'entreprise LA MENUIS pour un montant de 475.50€ HT soit 570.60€TTC.

**7-3°/ VALIDATIONS AVENANT n° 2 LOT 6- PEINTURE – TRAVAUX SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider l'avenant n° 2, de moins-value, lot 6 – Peinture, attribué à l'entreprise LEROUX PEINTURE, pour un montant de -1093.00€ HT soit -1311.60€ TTC.

**7-4°/ VALIDATIONS AVENANT n° 1- LOT 5- PLAFONDS SUSPENDUS – TRAVAUX SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider l'avenant n°1, de moins-value, lot 5 – Plafond suspendus, attribué à l'entreprise E.COYAC, pour un montant de -4319.00€ HT soit -5182.80€TTC.

**7-4°/ VALIDATIONS AVENANT N° 1 LOT 8 - électricité – TRAVAUX SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider l'avenant n° 1, de plus-value, lot 8 – Électricité, attribué à l'entreprise SVAE, pour un montant de 510.00€ HT soit 612.00€ TTC.

**8°/ NOM DE LA SALLE POLYVALENTE** : Sans proposition, ce point n'a pas été traité.

**9°/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION DE L'APPRENTIE ACTUELLEMENT EN POSTE A L'ECOLE DES KORRIGANS**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de prendre en charge la totalité des frais d'apprentissage de l'apprentie affectée aux services scolaires et périscolaires.

**10°/ SERVITUDES RESEAUX ENEDIS**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité d'autoriser la servitude réseaux au profit d'ENEDIS, et l'ajout des parcelles YK 27 et YK 29 à la servitudes réseau d'ENEDIS.

**11°/ MOTION DE SOUTIEN HÔPITAL DE KERIO**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider la motion de soutien au Groupe Hospitalier Centre Bretagne,

## **12°/ CHOIX DES ANIMATIONS PROPOSEES PAR PONTIVY COMMUNAUTE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de choisir l'animation suivante :

- 1- Atelier jardin : compostage et déchets vert
- 2- Atelier jardin : Comment économiser et récupérer l'eau au jardin
- 3- Atelier bricolage-manuel-artistique : poterie (Oya, nichoirs, mangeoire, abreuvoirs)

## **13°/ QUESTIONS DIVERSES :**

### **13-1°/ MODIFICATION DE STATUT D'UN CHEMIN EN VOIE COMMUNALE, DE LA RUE D'ACCES AU LOTISSEMENT DU PONTERRE (300m)**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de :

- valider la dénomination de la voie en Rue du Château d'Eau.
- valider la numérotation de la voie en VC222.
- de solliciter l'aide de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours voirie.
- de solliciter toute autre subvention susceptible d'apporter un financement ce projet,

### **13-2°/ AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDETEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Madame la Maire dans les conditions exposées ci-dessous.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2023	AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS 2024
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 517,29 €	15 129,32 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	762 544,19 €	190 636,05 €
	<b>TOTAL</b>	<b>762 544,19 €</b>	<b>205 765,37 €</b>

**TOTAL = 205 765.37 € (inférieur au plafond autorisé de 500 000 €)**

### **13-3°/ ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Madame la maire informe l'assemblée du dossier des Zones d'accélération des énergies renouvelables proposée par le technicien de Pontivy Communauté, mais non encore validé.

Madame la maire demande leur avis aux membres du Conseil municipal et propose une réunion de travail.

## **INFORMATIONS**

### **1°/ DECISION PRISE EN DELEGATION DE SIGNATURE**

Forte de sa délégation de signature (délibération n°65 du 27/07/2023), Madame la maire, a ajouté la délibération n° 38 bis, concernant une demande de subvention auprès de Pontivy Communauté (fonds de concours santés) pour les travaux du cabinet médical.

### **2°/ SITUATION DU BUDGET 2023 ET ORIENTATIONS 2024**

La présidente, en charge de la commission finances, présente la situation budgétaire 2023. Madame la maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir aux orientations prioritaires pour 2024.

### **3°/ VŒUX : PRESENCE DES ELUS**

Madame la maire demande aux conseillers qui sera disponible pour effectuer la visite des bâtiment communaux de 16H à 18H, le 20 janvier 2024.

### **4°/ QUESTIONS DIVERSES : néant**

**Prochain conseil municipal : jeudi 22 février 2024 à 20h30**